

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

### Objet conclusif – Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

**Introduction :** Comme en témoigne la position de plusieurs grandes métropoles, États fédérés et FTN des EU de respecter à leur échelle l'accord de Paris de 2015 malgré le retrait ordonné par le président Trump de celui-ci en 2016, la question environnementale suscite des tensions entre une pluralité d'acteurs dans la société américaine. Cette question revêt, dans les faits, la forme d'un apparent paradoxe aux EU : alors que leur puissance s'est construite grâce à une surexploitation d'une nature considérée comme un stock de ressources au service d'un capitalisme hyper-productiviste, c'est dans la société américaine que se sont constitués les premiers mouvements politiques et sociaux de défense de la nature et qu'ont été élaborées les premières législations de protection de l'environnement, considérés comme des modèles par les États du monde entier : parcs naturels, qualité de l'air...

**Problématique :** Aussi convient-il d'analyser comment la question environnementale suscite-elle des conflits entre une pluralité d'acteurs à toutes les échelles et suivant les périodes ? Comment sont-ils arbitrés ?

Pour comprendre comment les antagonismes entre le gouvernement des EU et les États fédérés structurent les tensions autour de la question environnementale, il faut se rappeler que les EU ne sont pas un État unitaire et centralisé mais un État fédéral et décentralisé comme l'indique le tableau ci-dessous :

	 État fédéral	 50 États fédérés
Définition	État composé d'unités autonomes (les États fédérés) où le gouvernement central (Washington DC) a autorité dans quelques domaines (diplomatie, armée...)	Unités autonomes découpant l'État américain dotées de pouvoirs propres (justice, éducation, environnement...) sur leur propre territoire (Californie, Texas, Alaska...)
Rôles à l'échelle des États-Unis	<ul style="list-style-type: none"><li>– Décisions sur l'exploitation des ressources</li><li>– Gestion des parcs nationaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Possibilité de mettre en place des mesures de protection des ressources</li><li>– Éducation à l'environnement</li><li>– Gestion des parcs d'État</li></ul>
Positions à l'échelle internationale face au <b>changement global</b>	Refus de ratifier les accords internationaux de lutte contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"><li>– 10 États fédérés engagés en appliquant les décisions des accords internationaux</li><li>– 40 États hostiles ou indifférents à toute contrainte internationale</li></ul>

**État fédéral et États fédérés face à la question environnementale**

Source : Stéphanie Beucher, Marine Boyer et Pascale Nédelec, Festival de géopolitique de Grenoble, 25 mars 2018.

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

---

### I) Une exploitation intense de la nature, génératrice de vulnérabilités et de dégradations environnementales...

- a) **Le mythe de la frontière, une représentation d'une nature contraignante à dominer et à exploiter** : L'imaginaire américaine est profondément imprégnée par la représentation d'une nature sauvage, hostile à l'humanité, que les pionniers ont domestiqué et dominé pour apporter la civilisation et le progrès sur l'ensemble du territoire américain. Le célèbre tableau de J. Gast en 1872, *American progress*, est devenu le symbole de cette mentalité pionnière que résume l'idée de *destinée manifeste* : on y voit la frontière entre le monde sauvage et le monde civilisé reculer sous l'effet de la conquête de l'Ouest. Les Amérindiens, les bêtes (bisons, ours), les forêts, incarnations d'une nature farouche, fuient devant les pionniers qui mettent en valeur le territoire sous l'égide d'une allégorie personnifiant le progrès, une femme gigantesque par le défrichage et la mise en culture des terres, la construction du chemin de fer et de lignes télégraphiques...

C'est parce que, par opposition aux Amérindiens assimilés à des animaux sauvages, « l'homme blanc », est capable de transformer cette nature pour la faire fructifier et la civiliser qu'elle lui appartient, selon cet esprit pionnier. Cette colonisation du territoire américain au XIX<sup>e</sup> s débouche sur une transformation radicale du territoire américain. Sous l'effet des déboisements pour mettre en culture les terres et fournir le bois de construction nécessaire à l'industrie et de chauffage, le couvert forestier diminue ainsi de 50% à 30% de la superficie de l'espace américain.

- b) **Un système capitaliste qui surexploite la nature et la dégrade profondément** : Le territoire des EU regorge de ressources naturelles que l'industrie américaine exploite de façon intensive pour nourrir sa croissance économique : pétrole (1<sup>er</sup> producteur mondial), charbon (2<sup>ème</sup> producteur mondial), minerais (3<sup>ème</sup> producteur mondial de cuivre, 4<sup>ème</sup> producteur mondial d'or et de plomb...). Cette extraction des richesses du sous-sol a été l'un des moteurs de la conquête de l'Ouest comme en témoigne les ruées vers l'or en 1849 vers la Californie ou celle vers le Klondike en 1897-99. Ces surexploitations commandées par la recherche de l'enrichissement rapide et de la rentabilité maximale se sont traduites par des destructions environnementales majeures : déforestation pour fournir les poteaux des mines et les combustibles, pollution des eaux en raison des rejets de produits chimiques toxiques, contamination des eaux par des métaux lourds...

Dans les années 1930, la céréaliculture intensive dans les Grandes Plaines provoque une érosion des sols à l'origine de tempêtes de sables dévastatrices, le *Dust Bowl*, contraignant à la

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

---

migration de nombreuses familles d'agriculteurs/rices. Quant à l'extraction intensive de pétrole, elle entraîne des marées noires régulières. C'est ainsi qu'en 2010 l'exploitation de la plateforme off-shore *Deep Water* qui exploitait du pétrole sous-marin dans le Golfe du Mexique a provoqué le déversement de l'équivalent de 2 à 4 millions de barils de pétrole avec comme conséquence la destruction des écosystèmes marins et littoraux, des pertes de 1,5 milliards de dollars pour la pêche et de 3 milliards pour le tourisme...

- c) ***Un mode de vie qui dérègle le système terre et accroît la vulnérabilité des EU*** : 1<sup>ère</sup> puissance économique mondiale, le mode de production et de consommation américain a un impact majeur sur l'environnement à l'échelle planétaire : les EU consomment 20% de l'énergie (2<sup>ème</sup> rang mondial) et émettent 15% des gaz à effet de serre (2<sup>ème</sup> rang mondial) car leur modèle économique est fondé sur le gaspillage et la surconsommation qui permettent d'entretenir un haut niveau de croissance économique au détriment de l'environnement : ainsi, à niveau de développement équivalent, un Étatsunien consomme 2 fois plus d'eau et d'énergie qu'un Européen de l'Ouest, et rejette 4 fois plus de CO<sub>2</sub>.

Les États-Unis se retrouvent fragilisés par les effets du dérèglement climatique que leur mode de développement provoque. Les catastrophes « naturelles » se multiplient, en effet, sur leur territoire : ouragans Katrina frappant en 2005 la Nouvelle-Orléans (2000 morts et 100 milliards de dégâts), Harvey et Irma touchant le Texas et la Floride en 2017 (297 milliards de dégâts), Florence et Michael en 2018 (70 milliards de dollars), inondation plusieurs mois par an de leur base aéronavale d'Hampton en Virginie en raison de l'élévation du niveau marin, grands incendies en raison de la sécheresse (de 140 entre 1980 et 1989 à plus de 250 entre 2000 et 2012...).

### II) **... qui suscite de façon précoce des politiques de protection à l'environnement...**

- a) ***Préserver et protéger, la mise en œuvre des deux piliers d'une protection de la nature*** : C'est aux États-Unis, en réaction aux dégradations provoquées par l'industrialisation et le capitalisme, que se développe l'exigence de préserver une nature sauvage, de la mettre à l'abri des influences humaines. John Muir (1838-1914), fondateur du *Sierra Club* en 1892, et Aldo Léopold, créateur de la *Wilderness Society* en 1937, sont des figures, avec leurs associations, de ce mouvement préservationniste. L'action de celui-ci débouche sur des politiques publiques à l'origine de l'invention des parcs naturels : Yosemite en Californie en 1864, Yellowstone en 1872, 1<sup>er</sup> parc fédéral, loi sur la Wilderness en 1964 sous la présidence de Johnson (1963-1968)...

Parallèlement aux politiques de préservation se développent des politiques de conservation, sous l'égide, notamment, de Gifford Pinchot (1865-1946). Ce dernier est un ingénieur forestier

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

---

nommé à la tête de l'US Forest Service par le président Théodore Roosevelt (1901-1909). Face à la surexploitation des forêts entraînés par le capitalisme, il promeut l'intervention de l'État qui doit encadrer les modes d'exploitation des ressources forestières afin de permettre le renouvellement de celles utiles à l'industrie. C'est ainsi que sont créées sous la présidence de Roosevelt 150 forêts nationales, en même temps que 5 parcs nationaux.

**b) De la protection de la nature à la protection de l'environnement :** Dans les années 1950, les mouvements de défense de la nature sont incapables de répondre à de nouvelles revendications écologiques. En effet, leur action ne concerne qu'une nature séparée des lieux d'habitation, d'échange et de production qui sont le cadre de la vie ordinaire des Étatsuniens. Sollicités par des minorités noires qui agissent pour protéger leurs quartiers contre les pollutions des industries, le Sierra Club leur répond que c'est un problème de santé et non d'environnement.

**Rachel Carson**, une biologiste, montre dans son livre *Silent Spring* (1962) comment les pesticides utilisés par l'agriculture productiviste détruisent les écosystèmes et font disparaître les oiseaux – d'où le titre de Printemps silencieux à cause de la disparition des chants des oiseaux. Celui-ci devient un best-seller et participe à la montée des mobilisations en faveur d'un droit à un environnement salubre. Celles-ci franchissent un seuil le 22 avril 1970, date du premier *Earth Day* (journée de la Terre). Près de 20 millions d'Étatsuniens participent à cette action lancée par le sénateur Gaylord Nelson pour exiger de la part du gouvernement fédéral une politique de protection de l'environnement.

**c) La mise en place d'une législation environnementale et ses limites :** Face à cette mobilisation d'une ampleur exceptionnelle, le président Nixon (1969-1974) s'engage sur « un droit fondamental à l'environnement » et crée l'EPA (Environmental Protection Agency) en 1971, une agence gouvernementale chargée de veiller à l'application de la législation environnementale. Une solide réglementation environnementale est adoptée : loi sur la qualité de l'air en 1970 (Clean Air Act) imposant aux entreprises de respecter des normes de réduction de pollution et donnant le pouvoir de poursuivre devant la justice toute entreprise coupable de dégradation de l'environnement, sur la qualité de l'eau en 1977, sur les pesticides en 1972...

Cette législation novatrice, considérée comme un modèle par les autres États industrialisés qui vont s'en inspirer, se heurte cependant à plusieurs limites :

- Elle a pour objectif de réduire les nuisances des modes de production et de consommation de l'économie américaine sans remettre en cause un productivisme et un consumérisme, gaspilleurs de ressources (eau, espace...), énergivores et générateurs d'une quantité massive de déchets et de pollutions.

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

---

- Elle est progressivement assouplie, durant les années 1980 et 1990, sous l'effet de l'action des lobbies industriels qui y voient des surcoûts et menacent les autorités de supprimer des emplois, de délocaliser les activités...

### III) ... et qui nourrit aujourd'hui de nombreuses tensions et divisions.

a) *L'État fédéral, de l'environnementalisme à l'anti-environnementalisme* : La politique fédérale américaine alterne, depuis les années 1980, entre mesures environnementales et anti-environnementales. Ces mouvements de balancier sont liés aux alternances politiques.

- Lorsque les EU connaissent une présidence démocrate, le gouvernement fédéral applique une politique davantage favorable à l'environnement : ainsi, sous la présidence de Clinton de 1992 à 2000, un plan de développement des énergies alternatives aux énergies fossiles est-il voté en 1993 (Energy Policy Act) et les EU se déclarent favorables au protocole de Kyoto en 1997 puis sous celle d'Obama de 2008 à 2016, les gisements de pétrole off-shore dans les parcs naturels sont-ils gelés, un plan d'investissement pour les énergies renouvelables est-il consenti (Clean Power Act en 2015) et les EU signent l'accord de Paris.
- En revanche, quand les Républicains sont au pouvoir, ils prennent des mesures qui lèvent toutes les restrictions à l'usage des énergies fossiles : ainsi, sous la présidence de Bush de 2000 à 2008, priorité est donnée à l'extraction des pétroles et des gaz non conventionnelles aux EU afin de faire de ceux-ci le premier producteur mondial de pétrole et les EU refusent-ils de ratifier le protocole de Kyoto puis, sous celle de Trump, toutes mesures environnementales d'Obama sont-elles annulées et les EU se retirent-ils de l'accord de Paris en 2016.

b) *La mobilisation des États et des métropoles en faveur de l'environnement* : Face à la politique anti-environnementale du gouvernement fédéral, des États adoptent des réglementations plus contraignantes. En 2006, la Californie, l'État le plus riche des États-Unis décide par exemple de respecter le protocole de Kyoto puis, en 2016, de faire appliquer le Clean Power Act, voté sous Obama en 2015 et annulé par Trump, qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> en imposant des normes de consommation d'essence aux constructeurs automobiles. En 2017, dix États (Californie, Virginie...) s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'accord de Paris.

Les grandes métropoles agissent aussi en faveur de l'environnement. New York ou San Francisco sont des laboratoires d'expérimentation et d'innovation du développement durable.

## Thème 5 : L'environnement, entre exploitation et protection

---

Elles adoptent des politiques écologiques actives (green politics) en matière de transport, de gestion des déchets ou de consommation d'énergie.

- c) **La mobilisation des acteurs privés** : Les lobbies liés à l'industrie pétrolière et charbonnière financent des courants anti-écologiques. Ils s'attaquent aux fondements scientifiques des alertes environnementales dans le but de nier la responsabilité des entreprises. Ils ont ainsi nourri la vague de climatoscepticisme en prétendant que le réchauffement planétaire avait d'autres causes que les émissions de CO<sub>2</sub> et était le résultat d'une stratégie des rivaux des EU pour affaiblir leur puissance. À ces lobbies s'opposent des ONG – Organisation non gouvernementales. Les plus puissantes comme *The Nature Conservancy* sont très actives à Washington et dans les instances internationales où elles forment un puissant « lobby vert » grâce à leurs experts (scientifiques, juristes...).

Certaines FTN, soucieuses de leur image et de leur rentabilité, s'engagent aussi pour l'environnement. Elles investissent pour accélérer la transition énergétique et réduire leur impact environnemental mais cela s'apparente souvent à du greenwashing (utilisation de l'écologie à des fins de marketing). D'autres voient dans un capitalisme vert des opportunités pour s'enrichir, tel Tesla et sa voiture électrique.

Enfin les initiatives citoyennes ou **Grassroot** pour obtenir des mesures à toutes échelles sont nombreuses. Les Sioux ou Dakotas ont ainsi impulsé des manifestations mobilisant des acteurs venant de tous les Etats-Unis pour geler la construction de l'oléoduc traversant leurs terres.

**Conclusion** : La puissance des tensions entre acteurs environnementalistes et acteurs anti-environmentalistes reflète deux pôles de la géographie, de la société et de l'économie américaine : les premiers rassemblent des métropoles comme NY ou LA, des États fédérés comme la Californie, des grandes entreprises comme microsoft ou google et des classes sociales qui tirent leur prospérité des réussites du capitalisme numérique et financier et aspirent à un environnement salubre et au multilatéralisme, condition de la stabilité de la mondialisation ; les seconds regroupent les villes industrielles déclassées par la mondialisation, les États pétroliers comme le Texas, les grandes compagnies et les classes sociales dont la richesse et le statut sont assis sur le capitalisme fossile. Cela explique les revirements nombreux entre politique environnementaliste et antienvironnementaliste depuis les années 1980. Le compromis qui avait permis de concilier exploitation et protection de l'environnement autour des politiques de préservation et de conservation n'a pas, en effet, trouvé de substitut rassembleur, pour l'instant, dans la société américaine face aux nouveaux enjeux liés au changement climatique.